YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 05
N/Réf. :NDA/ED/SM

DECISION 2000/265

OBJET :Conclusion d'un contrat de location de locaux d'habitation sis 2 Square du Dauphiné, Résidence Gambetta à Yerres, avec les époux MINARD bailleur, par le biais de la SARL Immobilier CHAPUIS, mandataire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22, alinéa 5,

VU la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 – 20 du Code des Communes,

DECIDE

DE conclure un contrat de location de locaux d'habitation sis 2 square du Dauphiné, Résidence Gambetta à Yerres, avec les époux MINARD, bailleur par le biais de la SARL Immobilier CHAPUIS, mandataire, moyennant un loyer mensuel de 3.400 Frs et des charges provisionnelles mensuelles de 900 Frs à compter du 1er octobre 2000, d'une durée de trois mois susceptible de faire l'objet d'une prolongation possible de mois en mois, sans que la durée totale ne puisse excéder onze mois,

DIT que cette prise en location ne comprend pas de dépôt de garantie,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune, fonction 020, nature 6132 et nature 614.

Fait à YERRES, le 27 septembre 2000

REÇU LE
- 4 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'AR...

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

Hotel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cedex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.ville-de-yerres.fr
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire